

LA RIVE

21
Décembre 2021

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>



Edito:

Voici Noël, un moment de l'année, quelques soient nos croyances, religieuses, pendant lequel les femmes et les hommes de bonne volonté se donnent la main... C'est d'ailleurs pour sceller cette amitié retrouvée, même si elle n'est que temporelle et fragile que l'on s'offre des cadeaux...

A Ugny le Gay, c'est une tradition vieille de plus d'un quart de siècle, le Père Noël passe dans le village pour offrir des friandises aux habitants, en faisant sonner une cloche pour avertir de son passage... Cette année, au 55 route de Guivry, nous ne l'avons pas vu... Nous l'avons pourtant guetté en scrutant la longue côte qui monte depuis le bas de la rue, et nous étions attentifs au son de la cloche, mais rien... Il a déposé furtivement une boîte de chocolat, avec un mot vantant le partage et l'amour entre les êtres humains, mais il n'est pas venu sonner à notre porte...

Alors, pour nous consoler, revisitons ces bons moments des années antérieures lors desquelles le Père Noël est venu nous voir, à pied, à cheval en voiture, et nous a gratifié de quelques moments de bonheur qu'il a fait bon de partager avec lui... Justement....

Le Père Noël à Ugny le Gay... un quart de siècle de fidélité...



*C'était le premier Père Noël!
Juché sur un nuage en polystyrène qui montait haut sur la fourche du Merlot de Roland... C'est notre regretté Raymond qui avait imaginé et conçu le système.
Et c'est lui aussi qui, n'écouterant que son courage avait tenu le rôle!*



Puis est venue une longue période de plus d'une décennie pendant laquelle c'est Roland Boucher qui s'est fait le cocher du Père Noël!

Cette année là, pour le plaisir des petits étaient grands, il s'était déguisé en clown blanc...



Cette année-là, grande innovation, c'est une mère Noël qui a parcouru les rues du village... Le rôle était tenu par Corinne THEVENIN, prouvant ainsi que les femmes aussi peuvent assumer la fonction...



Raymond BOUCHER n'étant jamais à cours d'idée, c'est dans sa magnifique voiture ancienne de collection que le Père Noël est passée cette année-là dans les rues du village...



Toujours avec Roland BOUCHER dans le rôle du cocher, sa fille Marilyn avait revêtu l'habit rouge pour faire une ravissante mère Noël, qui accompagnait votre serviteur dans le rôle de Papa Noël... Cette année-là, ils avaient dû faire quelques rues à pied car il gelait et le verglas était trop épais et dangereux pour faire passer l'attelage...



Jamais à cours d'idées, cette fois-ci, Raymond BOUCHER a fait plaisir aux jardiniers, et c'est sur son motoculteur qu'il a véhiculé le Père Noël pour sa tournée annuelle dans Ugny le Gay...



Notre Père Noël a même bénéficié de l'aide d'un magnifique petit âne, que notre ami Gérard Bonnard a été heureux de confier au héros du jour ... C'était le temps béni où dans le village tout le monde se cotoyait, s'entraidait et se disait bonjour...



Cette année-là, Roland et Raymond se sont vraiment surpassés! Et c'est dans un authentique traîneau, emprunté je crois au musée du bois de Montgobert, et astucieusement monté sur des roulettes, que le Père Noël est passé saluer les habitants d'Ugny le Gay!...



Toujours fidèle au poste Roland BOUCHER nous a accompagné longtemps dans les rues d'Ugny le Gay, fier et heureux de faire profiter la population de ses magnifiques attelages! Mais hélas, comme à chaque fois, de stupides conflits de personnes nous ont privé de ce beau et chaleureux spectacle...

Changement d'époque, changement de cocher...



Changement d'époque... Après Roland BOUCHER, c'est notre ami Francis FOURNET qui a mis au service de Papa Noël son superbe attelage... Et même par des temps à ne pas mettre un Père Noël dehors!



Après Francis, c'est Ludovic FOURNET qui a pris la relève de son père Francis... Toujours avec le même entrain et la même générosité que tous nos cochets précédents!



Depuis quelques années, jusqu'à aujourd'hui, c'est donc Ludovic FOURNET qui conduit l'attelage du Père Noël... Des Pères Noël, il n'y a pas beaucoup d'Ugniens qui ont accepté de tenir le rôle... Eu égard à leur modestie je ne les nommerai pas... Mais qu'ils en soient tous remerciés!



Alors au revoir Père Noël, et espérons que longtemps encore perdure cette tradition de partage et d'amitié, toute empreinte de chaleur humaine qui réchauffe les coeurs!

à part ça...

à part ça...

à part ça...

Le dernier conseil de l'année...

Le dernier conseil municipal d'UGNY LE GAY s'est déroulé le 26 Novembre dernier... En réunion avec le Conseil de Développement de l'Agglomération de CHAUNY TERGNIER LA FÈRE, je n'ai pu y assister. Je vous livre le compte-rendu officiel, avec bien sûr quelques petites remarques que je n'ai pu m'empêcher de vous communiquer...

Vendredi 26 Novembre 2021

Compte-rendu du Conseil Municipal...

Étaient absents: Édouard MENNECART et Gilles VIÉVILLE...

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL.

Madame le Maire expose aux conseillers que la convention d'adhésion au service de médecine préventive arrive à échéance en décembre 2021.

La **cohésion en cohérence** avec le décret n° 85-603 du 10/06/1985 modifié, qui vise à développer un service global de prévention et de santé au travail se décline sous trois missions :

_la surveillance médicale des agents: visite médicale d'embauche, périodique, de surveillance particulière, de reprise, de pré-reprise...

_l'action sur le milieu professionnel: temps de prévention pour mettre en œuvre les démarches nécessaires en matière de santé et d'action sur le milieu professionnel (visite des locaux de travail, d'accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, sensibilisation, participation au CT/CHCT).

_la mise en place de la Cellule d'étude sur le Reclassement et le Maintien dans l'Emploi (CERME) visant à prévenir collectivement les risques professionnels, et accompagner individuellement les agents dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste, un reclassement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme la Maire à signer la convention d'adhésion adoptée à l'unanimité.

La cohésion en cohérence, ça ne veut pas dire grand chose... Peut-être eut-il fallu mieux dire "la décision en cohérence avec le décret"... Mais comme on dit "errare humanum est"...

NOUVEAU DEVIS DES CAMERAS DE VIDÉOPROTECTION.

Madame le Maire informe les conseillers que le devis initial envoyé par la Société LS de Gauchy a été modifié. Elle donne la parole à Mme Patricia FEROT, adjointe aux travaux, afin de donner plus d'explications.

Le devis initial ne comprenait pas l'alimentation électrique des caméras via leur installation sur les lampadaires communaux. Il a donc été rajouté sur le devis, es lampadaires communaux.

Le montant du devis s'élève donc à 41 275,84 euros. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau devis.

Mr WATON souhaiterait une caméra devant la Mairie...

Mme le Maire répond que la demande sera faite plus tard car cela amènerait à établir un nouveau devis, ce qui retarderait une fois encore les demandes de subventions qui doivent être faites en ce moment.

Tiens, tiens, déjà un dépassement dans la prévision des dépenses pour la vidéosurveillance des habitants! Et Monsieur WATON qui réclame une caméra supplémentaire! Nous n'avons pas fini de voir grimper la note! De plus, cette demande en Conseil Municipal n'aurait pas lieu d'être puisque normalement, ces choses-là se règlent au niveau de la commission des travaux chargée de mettre au point les dossiers qui sont délibérés en séance de conseil...

DEVIS RÉPARATION CADRAN DE L'HORLOGE.

Suite à sa visite de contrôle, la société de maintenance de l'horloge et de la cloche de l'église a fourni un devis concernant le remplacement des ampoules lumineuses défectueuses sur le cadran de l'horloge de l'église.

Le montant du devis s'élève à 324 euros TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis.

FONDS DE CONCOURS DÉFIBRILLATEUR.

_Vu l'article L5216-5 8 VI du CGCT disposant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

_Vu la délibération n° 2020-212 et 2020-071 du 27 mars 2017 instaurant un fonds de concours à destination de ses communes membres pour la réalisation d'aménagements ou d'équipements de proximité,

_Vu la demande d'aide financière de la commune en date du 30/09/2021 relative au financement et l'acquisition d'un défibrillateur.

_Vu la décision n° 2021-196 de la CACTLF en date du 9/11/2021 attribuant à la commune un fonds de concours d'un montant de 1177 euros et fixant le plan de financement de l'opération tel que repris dans le tableau suivant:

Coût prévisionnel Hors Taxe de l'opération:	2 365,60 euros
Participation du budget intercommunautaire:	1 177,00 euros
Participation du budget communal:	1 178,60 euros

_Vu l'exposé de la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours de l'agglomération d'un montant maximum de 1 177 euros afin de participer au financement d'un défibrillateur dont le coût est estimé à 2 355,60 euros, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget et autorise Madame la Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

C'est assez drôle, les délibérations d'un conseil Municipal auquel on demande l'autorisation de faire des dépenses alors que les dépenses sont déjà faites! En effet il y a belle lurette que ce défibrillateur a été acheté et qu'il trône majestueusement devant la Mairie...

INFORMATIONS DIVERSES.

_DICT de la SETI pour débouchage et réparation de fourreaux rue Thunder; Mme FEROT attend avec impatience l'achèvement du pylône téléphonique car les communications avec son téléphone portable sont catastrophiques depuis l'arrivée de la fibre et le retrait de son fem-to-cell.

_le département a demandé le remboursement de plus de 19 000 euros pour le projet d'un plateau surélevé, projet prévu par l'ancien conseil mais retoqué par le nouveau...

_la parcelle de Mme LABARRE située rue Serpente est dorénavant la propriété de la mairie, depuis le 18 novembre, parcelle acquise à l'euro symbolique mais dont les frais notariaux s'élèvent à 132 euros.

Très bien! On attend maintenant de savoir ce que va en faire la municipalité...

_Mme FEROT a demandé au CAT de Chauny plusieurs devis concernant l'entretien du village (l'entretien du cimetière, place de l'église, mairie etc etc...) D'autres devis seront demandés. Mme Lelong a contacté également la société TAYON pour d'autres devis...

_Le 25 novembre, le représentant des chemins ruraux de l'Aisne nous a remis des dossiers avec cartes et diverses propositions d'aménagement des chemins de la commune. Nous en parlerons plus longuement au prochain conseil. Toutefois, les dossiers peuvent être consultés en mairie.

Le représentant des chemins ruraux de l'Aisne!!!??? Désolé, mais derrière ce titre pompeux aux allures officielles se cache un salarié d'une association de bénévoles qui ne représente rien d'officiel... Alors, même avec de beaux plans et de grands projets, la municipalité n'a aucune obligation, et peut décider librement de ce qu'elle fera dans les chemins...

Mr THEVENIN informe le conseil que l'eau sera coupée le lundi 29 novembre au cimetière; une affiche a été posée en ce sens...

_Un nouveau pacte de gouvernance a été remis aux conseillers. La CACTLF souhaite un avis avant le 23 janvier 2021 ??? (coquille ???... 2022 semble plus pertinent).

Des remarques de Mr Raymond COUTTE :

_il a été démarché au niveau de l'électricité; la mairie n'a pas été prévenue.

En quoi le démarchage d'une société de distribution d'électricité est-il répréhensible ou intéresse le Conseil Municipal?...

_il demande si la réunion du conseil municipal pourrait avoir lieu plus tôt.

Mme la maire répond que par égard pour les horaires d'autres conseillers, il ne serait pas raisonnable d'avancer l'heure.

Jean-Louis fait remarquer qu'avant les réunions avaient lieu à 20 h 30...

_il demande également si l'on a fait couper l'arbre qui gênait le chemin de l'étang d'amour. Joël répond qu'il s'est rendu sur place et que l'arbre a été déplacé par quelqu'un et qu'il ne gêne plus.

_il demande également que soient de nouveau réalisés des travaux à la sortie d'Ugny-le-Gay direction Chauny, car l'eau coule encore en travers de la route. L'année dernière, l'employé communal avait creusé un sillon pour que l'eau s'écoule comme il faut dans le fossé.

Des remarques de Mr Charles WATON...

_ayant fini de ranger tous les livres du local situé à l'étage de la mairie et le référencement avec l'aide de Patricia, il souhaite maintenant ouvrir le lieu. Une liste des ouvrages sera éditée et distribuée aux habitants.

_il redemande qu'un banc soit installé devant le cimetière; il est vrai que lors de la dernière commande, celui-ci a été oublié

_il dresse tout un listing de travaux à effectuer ou à faire effectuer (accès PMR, briques qui se déjoignent à l'église, infiltrations d'eau de pluie dans la salle des fêtes, fuites dans le mur de l'escalier, travaux dans les toilettes, dans la cuisine, travaux commencés par l'employé communal mais jamais finis, le banc de l'arrêt du car, la peinture de l'abribus route de Guivry, etc , etc, etc...)

Madame la maire répond à tout cela qu'il est prévu de faire appel aux chantiers d'insertion de la CACTLF pour certains des travaux : accès PMR, réfection de la cage d'escalier... Et que d'autres travaux seront faits par ses soins et par les conseillers qui le souhaiteront.

_le boulodrome : évoqué il y a un an, Mme Ferot demande à Mr Letuppe s'il peut toujours fournir les poteaux, Réponse affirmative mais que les poteaux seront peut être plus gros que ceux prévus. Peu importe le diamètre des poteaux, les mesures pour un boulodrome sont de 15 m de long et 4 m de large, on s'adaptera...

DATES A RETENIR (SOUS RESERVE).

23 janvier 2022 : vœux de la Maire...

29 janvier 2022 : repas du CCAS...

Un "gros" camion échoué dans un fossé...



Un petit évènement, heureusement sans gravité, a perturbé la circulation ces derniers jours sur la route de CHAUNY... Pas de dégats humains, je crois, mais un convoi exceptionnel qui s'est échoué lourdement dans le fossé bordant la route...

A convoi exceptionnel, dépannage exceptionnel, ce n'est pas moins de deux fortes grues qui ont sorti l'énorme engin de l'embarras... Plus de peur que de mal, mais les usagers de la départementale ont du dévier leur route une bonne journée!



Photo souvenir, Les enfants d'Ugny , au goûter de Noël 2019...

